



Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance

Pr adr. : UNIA, Case postale 7667, 1002 Lausanne

Tél. : 021 310 66 50

www.arpip.ch

Aldo Ferrari prend la présidence de l'ARPIP

Lausanne, le 7 novembre 2013

Qui définira l'intérêt des assurés des caisses de pensions ?

Aldo Ferrari et Pierluigi Fedele, tous deux membres du Comité directeur d'UNIA, ont été élus à la présidence et à la vice-présidence de l'ARPIP. L'Assemblée générale a en outre voté une résolution exigeant la pleine participation des représentants du personnel à la définition de l'intérêt des assurés, en conformité avec l'initiative "Minder".

Nouvelle génération à la tête de l'ARPIP

L'Assemblée générale de l'ARPIP, l'association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance, s'est donné, le soir du 6 novembre 2013, un nouveau Président en la personne d'Aldo Ferrari, membre de la Commission de haute surveillance LPP de la prévoyance professionnelle (CHS-PP). La vice-présidence est désormais assurée par Pierluigi Fedele, membre de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle (Commission LPP). Tous deux appartiennent au Comité directeur d'UNIA. Vincent Brodard, du syndicat SEV, et Claude-Alain Frund, de Movendo, complètent le Bureau.

Développements récents

Sous la conduite de Jacques Robert, le Président sortant, l'ARPIP a consolidé sa position dans le paysage de la prévoyance professionnelle suisse. Son "Guide pratique des représentant-e-s du personnel dans les institutions de prévoyance" a notamment été refondu et est désormais disponible au format électronique, gage d'une actualisation constante.

L'intérêt des assurés au cœur d'une résolution

L'initiative populaire "contre les rémunérations abusives", acceptée par le peuple et les cantons le 3 mars 2013, stipule que "les caisses de pension votent dans l'intérêt de leurs assurés". L'Assemblée générale a adopté une résolution (en annexe) exigeant que l'organe paritaire définisse cet intérêt, et non pas l'administration de la caisse de pensions, comme cela tend à être le cas.

L'ARPIP s'engagera avec une énergie renouvelée pour que la voix du personnel, premier concerné, se fasse entendre au sein de la prévoyance professionnelle suisse.

ARPIP

p.a. UNIA, case postale, 1002 Lausanne

021 310 66 50, www.arpip.ch